



SYNTHESE DU RAPPORT

SITUATION DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

CONSEIL METROPOLITAIN – 12 avril 2021

SYNTHESE

Ce rapport vise à éclairer les élus métropolitains sur l'impact de la création de l'Université de Lorraine depuis 2012 en termes de dynamisme de l'offre de formation, de la recherche et de l'innovation à Metz Métropole.

A ce titre, l'apport de l'Université de Lorraine est à souligner concernant :

1. le classement de l'Université de Lorraine parmi les 300 premières universités mondiales dans le classement international de Shanghai, avec en 2020 une position proche des 200 premières universités mondiales,
2. le classement de l'Université de Lorraine parmi les 10 premières universités françaises dans ce même classement international de Shanghai,
3. l'obtention d'un projet national I-SITE qui arrive à la fin d'une première période probatoire et est le seul projet I-SITE à avoir obtenu la note maximale sur l'ensemble des critères par un jury international,
4. le renouvellement du LABEX DAMAS à Metz Métropole, désormais intégré dans le financement attribué par l'Etat pour le projet LUE,
5. l'obtention du label de pôle d'excellence national PEPITE pour le pôle d'entrepreneuriat étudiant PEEL,
6. l'implication de l'Université de Lorraine dans le projet d'Institut de Recherche Technologique IRT M2P.

En revanche, plusieurs conclusions ressortent de cette étude.

1. Malgré la création de l'Université de Lorraine, l'écart du nombre d'étudiants entre Nancy et Metz ne s'est pas réduit. Par ailleurs, la progression des effectifs reste inférieure à la moyenne nationale sur la période 2012-2019,
- 2- L'offre de formation post-bac à Metz n'a pas subi d'évolution significative. Il est notamment regrettable que la filière santé ne se soit pas développée et ce, malgré la signature en 2018 de la convention d'universitarisation du CHR Metz-Thionville.

3- Le potentiel de recherche traduit une croissance du nombre d'enseignants-chercheurs qu'il convient de souligner. Cependant, il est à constater que la part des enseignants-chercheurs messins reste minoritaire au sein des unités de recherche et des pôles scientifiques.

4-L'octroi des crédits de recherche se traduit à Metz par une absence de dynamique en matière de contrats doctoraux d'établissement. A cela s'ajoute le constat que le potentiel de recherche messin ne bénéficie que d'une répartition faible des crédits issus du projet d'établissement "Lorraine Université d'Excellence (LUE)",

5-Le projet stratégique de recherche IDEX de l'Université de Lorraine soutenu par les collectivités territoriales en 2015 s'engageait en faveur des enjeux de territoire et devait impliquer fortement les écoles d'ingénieurs. En réalité, ces dernières sont absentes des instances de gouvernance du projet. De même, les collectivités telles que Metz Métropole ne siègent pas dans le comité d'orientation du projet "Lorraine Université d'Excellence". Enfin, la conférence territoriale promise dans ce cadre par l'Université de Lorraine n'a jamais été installée.

6- Enfin, et surtout, l'organisation de l'Université de Lorraine est lourde et trop complexe. Aujourd'hui, aucune direction opérationnelle, aucune direction de pôle scientifique n'est dirigée par un messin à l'exception d'un collégium